

la Paroisse de Charlesbourg. Nous en conséquence avons permis et permettons au nommé Raymond Bertrand Junceria, natif de Danmazant, etc., d'enseigner en qualité de Mre D École dans l'étendue de la dite Paroisse de Charlesbourg seulement. Enjoignons au D Raymond Bertrand de rendre compte de sa conduite au Sieur curé de la dite paroisse et de ne tenir chez lui qu'une école de garçons seulement, conformément à notre ordonnance du 4 juin dernier et la permission à luy accordée par le dit Sieur de Lotbinière, en foi de quoi nous avons signé ces présentes, icelles fait contresigner par l'un de nos secrétaires et apposé le cachet de nos armes, fait et donné en notre hôtel le seize x bre mil sept cent vingt-sept."

DUPUX.

En transmettant copie de ce document à Monsieur l'abbé C. Trudelle, Monsieur, T. P. Bédard, alors employé au Département des Terres, ajoutait la déclaration qui suit :

" Je déclare que c'est la première mention que j'ai vue d'une école particulière établie dans une paroisse dans toutes les archives que j'ai examinées. D'après la teneur du document ci-dessus, il appert que pour tenir une école particulière, les laïques devaient s'assurer de la permission de l'autorité religieuse et civile.

QUÉBEC, 27 Juin 1887.

T. P. BÉDARD.

Jusqu'à preuve du contraire, Charlesbourg peut donc revendiquer l'honneur d'avoir possédé la première école établie dans une paroisse rurale.

D. GOSSELIN, ptre.

Saint-Samuel

Dans le canton de Gayhurst, se trouve la paroisse de Saint-Samuel.

Il faut remonter jusqu'au mois de novembre 1876 pour trouver les premiers documents relatifs à son histoire. — Le canton de Gayhurst était alors une mission naissante, faible comme l'enfant au berceau, pauvre comme toutes les colonies à leur origine. Mais son sol fertile, et surtout le courage de ses colons faisaient prévoir, dès ce moment, que ce centre nouveau devien-